

Commune de Saint Cyr sur Menthon (Ain)
Conseil Municipal du Jeudi 19 Janvier 2023– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LAUNAY Jean-Paul	TRESPAILLE Denise
BOST Marie-Ange	FERNANDEZ Agapito		
BOURCET Sandrine	FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas	
BOURELLY Morgane	GOYON Marie-Angélique	PARET Karine	
CAMILLERI Jean Luc	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **MOREL Dominique**

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie Ange BOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2022 :

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
 Le procès-verbal du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire remercie les conseils municipaux pour leur implication lors de la cérémonie des vœux.

2) Délibérations diverses

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget primitif 2023

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre où le budget d'une commune n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2022 : 502 466,24 €

Le montant des crédits d'investissements susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 125 616,56 € (1/4 de 502 466,24 €) sont les suivants :

Opération	Article	BP 2022	Crédits pouvant être ouverts en 2023
118 - Acquisitions matériels	2152 - Installations de voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
	21571 - Matériel roulant	6 000,00 €	1 500,00 €
	21578 - Matériels de voirie	5 000,00 €	1 250,00 €
	2184 - Mobilier	2 500,00 €	625,00 €
	2188 -Autres	4 850,00 €	1 212,50 €
120 – Salle polyvalente	2031 - Frais d'études	248,00 €	62,00 €
	21318 - Bâtiments	10 000,00 €	2 500,00 €

	2313 - Constructions	140 000,00€	35 000,00 €
121 – Voirie	2151 – Réseaux de voirie	112 000,00€	28 000,00 €
149 - Eglise	21318 – Autres bâtiments publics	3 000,00 €	750,00 €
159 – Travaux bâtiments	21312 – Bâtiments scolaires	17 000,00 €	4 250,00 €
	21318 – Autres bâtiments publics	15 000,00 €	3 750,00 €
195 – Groupe scolaire	21312 – Bâtiments scolaires	43 500,00 €	10 875,00 €
197 – Informatique	2183 – Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	500,00 €
200 – Matériels pompiers	21568 – Matériel et outillage d'incendie	4 000,00 €	1 000,00 €
201 – Réhabilitation bâtiment diocèse	2115 – Terrains bâtis	120 000,00€	30 000,00 €
	2135 - Agencements	6 823,24 €	1 705,81 €
215 – Route des Communaux	2031 – Frais d'études	545,00 €	136,25 €
	TOTAUX	502 466,24 €	125 616,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2022.

Objet : Convention de renouvellement d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de gestion de l'Ain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2)

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés approuve le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

Il autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

Arrivée de Dominique MOREL à 20 h 30

Commissions intercommunales

Service aux familles (Sandrine BOURCET) : un point a été fait sur les garderies périscolaires. Les centres de loisirs ont connu une bonne fréquentation pendant les vacances de la Toussaint. La communauté de communes recense 165 assistantes maternelles sur le territoire qui représentent 630 places dont 30 places pour les périscolaires.

Elle renouvelle les bons de transports pour les personnes âgées (90 € par personne et par an).

Aménagement du territoire (Bruno PELLETIER) : la commission travaille pour augmenter l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Bruno PELLETIER souhaiterait qu'une réunion puisse se faire à Saint Cyr sur Menthon.

Voir s'il est possible d'organiser une visite de l'entreprise LAMBERET.

Marie Angélique GOYON souhaiterait que la communauté de communes puisse nous fournir une liste à jour des entreprises établies en zone artisanale.

SPANC (Dominique MOREL) : volonté de faire appliquer le règlement pour les installations non conformes pour les obliger à se mettre en conformité.

Commissions communales

- Commission communication (Marie Angélique GOYON) : le bulletin municipal a été distribué. Mr le Maire souligne le lourd travail de la commission et surtout de Marie Angélique GOYON sur l'élaboration et la relecture du bulletin

L'ébauche du nouveau site internet sera prochainement présenté à la communication.

Commission Associations (Marie Angélique GOYON) : les dossiers de subvention ont été envoyés aux associations.

- Commission bâtiments (Agapito FERNANDEZ) : la prochaine réunion traitera des travaux de l'église, de la salle annexe et le devenir du bâtiment du tennis

Le rafraichissement du groupe scolaire est toujours à l'étude (brumisateurs, plantations d'arbres...).

La réunion de démarrage avec l'architecte et les bureaux d'études a eu lieu le 13 janvier, elle a permis de poser les souhaits de la commune.

Les premières études vont avoir lieu prochainement.

La prochaine réunion aura lieu le 24 février.

Questions diverses

Maison de santé : les travaux devraient commencer début février

Prochain conseil municipal : le 23 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le secrétaire



Le maire,



